

# Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2016...

240 milliards pour les salariés,  
66 milliards pour les États et  
32 milliards nets d'impôts pour les actionnaires

Nicolas Marques et Cécile Philippe



## Sommaire

1. Synthèse de l'étude.....	2
2. Le contexte de l'étude.....	5
3. L'objectif de l'étude, identifier les gains des salariés, États et actionnaires.....	6
4. Les salariés sont les premiers bénéficiaires du partage de la création de richesse.....	8
L'importance d'une approche globale du partage de la richesse .....	8
La séquence chronologique de la création de richesse.....	8
Les salariés sont aussi associés aux résultats et dividendes .....	9
Les gains des États dépassent largement les impôts sur les sociétés .....	10
Les dividendes bénéficient significativement aux États .....	11
Les salariés sont les premiers bénéficiaires, devant les États et les actionnaires.....	13
5. Le partage des résultats des entreprises du CAC 40 montre que les États sont les premiers bénéficiaires .....	15
Un partage du résultat qui profite avant tout aux États .....	15
Un partage des résultats qui n'oublie pas les salariés, par ailleurs bénéficiaires de l'essentiel des revenus réguliers.....	16
6. Calcul et partage de la contribution sociale et fiscale.....	17
7. Calcul et partage des résultats .....	18
8. Sources et hypothèses de calcul.....	19
9. Calcul alternatif avec tous les Impôts sur la production et les exportations (pour information) .	22
10. Liste des figures et tableaux .....	24
11. Bibliographie.....	25
12. Glossaire .....	26
13. Remerciements.....	27
14. Contact pour toute question ou interview .....	27
15. Pour devenir donateur de l'IEM .....	31

## 1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

La contribution sociale et fiscale des grandes entreprises, en France et dans le monde, reste en grande partie méconnue. Les présentations comptables ou financières classiques ne permettent pas d'extérioriser la création de valeur pour la collectivité au sens large. Conçues pour présenter les résultats des entreprises, elles se focalisent sur des données financières et sous-évaluent les gains pour la collectivité française et mondiale, tout en surévaluant les recettes des actionnaires en présentant les dividendes avant impôts.

Cette étude vise à y remédier.

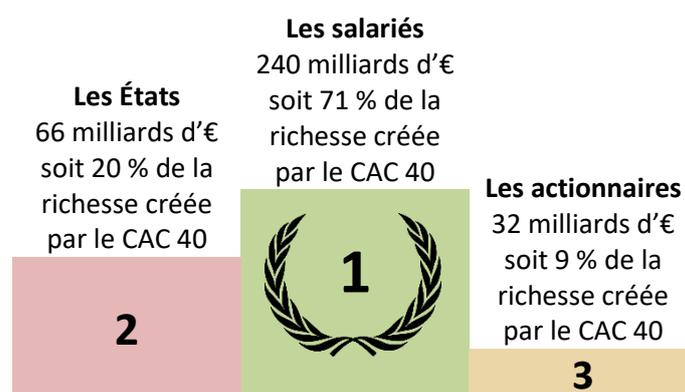
Elle propose **un chiffrage inédit de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 et de son partage entre les salariés, les États et les actionnaires.**

Elle montre que les **entreprises du CAC 40 ont créé 338 milliards d'euros de richesse pour la collectivité française et mondiale en 2016 et éclaire le partage de cette richesse.**

Ces 338 milliards d'euros ont généré 240 milliards d'euros de richesse pour les salariés, 66 milliards d'euros pour États français et étrangers et 32 milliards d'euros nets pour les actionnaires<sup>1</sup>.

Les **salariés sont les 1<sup>ers</sup> bénéficiaires de cette création de richesse**, avec 235 milliards d'euros de dépenses de personnels (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative...), 4 milliards d'euros d'épargne et d'actionnariat salarié et 1 milliard d'euros de dividendes liés à l'actionnariat salarié.

### *Le podium des bénéficiaires du partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40*



Calculs IEM sur l'année 2016

Les **États sont les 2<sup>èmes</sup> bénéficiaires** avec 25 milliards d'impôts de production et 28 milliards d'impôts sur les sociétés. A cela s'ajoute 10 milliards d'euros de fiscalité sur les dividendes et 3 milliards d'euros de dividendes, les États bénéficiant des distributions de dividendes via la fiscalité et en tant qu'actionnaires.

Parmi ceux-ci, l'État français est particulièrement intéressé. D'une part, il bénéficie de recettes liées aux impôts de production et aux impôts sur les bénéfices. D'autre part, il bénéficie des diverses

impositions sur les dividendes distribués aux personnes physiques et morales détentrices du reste du capital. Enfin, il est associé aux gains liés aux distributions de dividendes en tant qu'actionnaire de référence (il détient 3,5 % du capital du CAC 40).

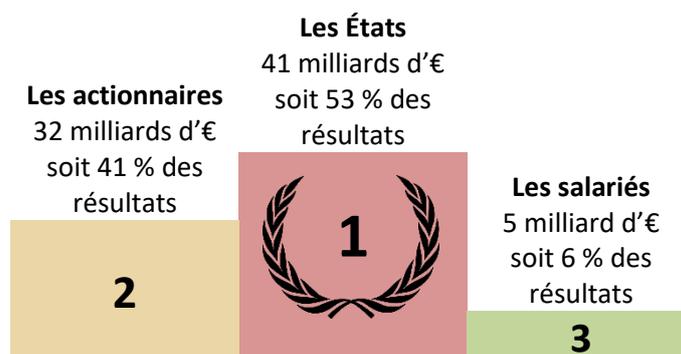
Les **actionnaires arrivent après les salariés et les États. Ils sont les 3<sup>èmes</sup> bénéficiaires** avec 32 milliards d'euros de dividendes nets d'impôts et de dividendes versés aux salariés et aux États. Loin de s'accaparer l'essentiel des profits, ils participent à une chaîne de création de richesse collective représentant 338 milliards d'euros en France et à l'étranger.

Décomposition de la contribution sociale et fiscale (milliards d'€)	2016
Dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative...) hors épargne et actionnariat salarié	235
Autres Impôts de production (estimation)	25
Résultat avant impôt sur les sociétés (IS)	109
Impôt sur les résultats (IS)	28
Résultat net après impôt sur les sociétés (IS)	81
Epargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement)	4
Dividendes avant impôts	46
Dividendes reçus par les États	3
Dividendes reçus par les salariés	2
Dividendes reçus par les actionnaires ni États ni salariés	42
Fiscalité sur les dividendes (estimation)	10
Fiscalité dividendes actionnaires salariés	0
Fiscalité dividendes actionnaires ni États ni salariés	10
Dividendes nets de fiscalité (estimation)	36
Dividendes nets États	3
Dividendes nets actionnaires salariés	1
Dividendes nets actionnaires ni États ni Salariés	32
Résultat non distribué (pour information)	31

Calculs IEM sur l'année 2016

Si l'on se focalise sur le **seul partage des résultats, les États apparaissent comme les premiers bénéficiaires**, suivis des actionnaires puis des salariés.

### Le podium des bénéficiaires du partage des résultats des entreprises du CAC 40



Calculs IEM sur l'année 2016

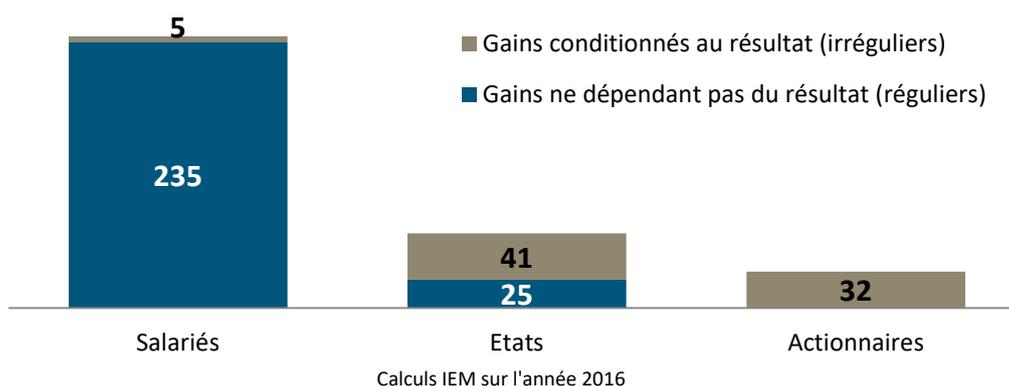
Les **Etats sont les 1<sup>ers</sup> bénéficiaires des résultats**, avec 28 milliards d'euros d'impôts sur les résultats, 10 milliards d'euros de fiscalité sur les dividendes et 3 milliards d'euros de dividendes, les Etats bénéficiant des distributions de dividendes via la fiscalité et en tant qu'actionnaires.

Les **actionnaires sont les 2<sup>èmes</sup> bénéficiaires des résultats avec 32 milliards d'euros de dividendes** une fois déduits les impôts et les dividendes versés aux salariés et aux Etats.

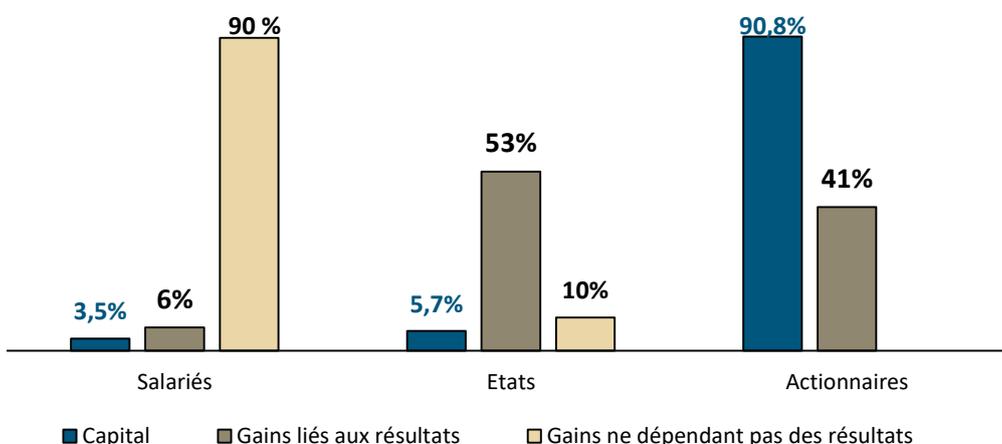
Les **salariés sont les 3<sup>èmes</sup> bénéficiaires des résultats avec 4 milliards d'euro d'épargne et d'actionnariat salarié collectif plus 1 milliard d'euros de dividendes nets**.

Au-delà de leurs 235 milliards d'euros de rémunérations, ils bénéficient du partage des résultats avec 5 milliards d'euros. Avec 3,5 % du capital, ils perçoivent 6 % des gains liés aux résultats des entreprises du CAC 40. Cette particularité, en lien avec le développement en France de l'épargne salariale, témoigne des efforts des employeurs pour associer collectivement les salariés aux bénéfices, en allant au-delà de la rémunération classique.

### Les salariés, premiers bénéficiaires de gains ne dépendant pas des résultats (milliards d'€)



### Les salariés sont associés au partage des résultats au-delà de leur actionnariat collectif



Lecture : Les salariés détiennent 3,5 % du CAC 40. Ils ont 6 % des gains dépendant des résultats et 90 % des gains ne dépendant pas des résultats. Calculs IEM sur l'année 2016

## 2. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis que le capitalisme existe, un débat se développe entre ceux qui contestent son essor ou ceux qui cherchent à faire évoluer son essor, ou tout simplement profiter de son existence. Questionner l'apport de l'entreprise à la société est devenu une démarche récurrente. Les entreprises sont à la fois une source d'espoirs, de doutes, voire de craintes. Capables de fédérer un écosystème unissant salariés, dirigeants, banques, prestataires et sous-traitants, États et actionnaires, elles sont un maillon clef de la création et du partage de valeur entre parties prenantes.

D'un point de vue historique, le débat a longtemps été de savoir si l'entreprise répartissait de façon équitable les gains entre les actionnaires et les salariés ou si, au contraire, les gains des uns évoluaient au détriment des autres<sup>ii</sup>.

De nouvelles interrogations ont vu le jour au cours des dernières années. Dans plusieurs pays européens, la persistance de déficits publics et la montée en puissance de la dette créent une tension entre ceux qui sont favorables à une taxation accrue et ceux, au contraire, qui prônent une taxation plus clémente. Cette tension est particulièrement significative dans des pays comme la France, caractérisés par la persistance de déficits publics significatifs<sup>iii</sup> concomitants avec une pression fiscale très élevée<sup>iv</sup>.

Un débat parfois caricatural se développe et se diffuse au sein du grand public, avec un risque de polarisation des opinions sur des positions tranchées et irréconciliables. Un certain « populisme économique » conduit, en effet, de plus en plus à décrier les grands employeurs, en les accusant de tous les maux : ils ne partageraient pas les profits, ils privilégieraient les dividendes sur les investissements<sup>v</sup> ce qui générerait un enrichissement anormal des actionnaires<sup>vi</sup>.

Pour certains, l'entreprise se comporterait aussi en « passager clandestin », en profitant des services offerts par les États et les administrations publiques, tout en rechignant à participer à leur financement. Les entreprises sont ainsi périodiquement accusées de ne pas payer assez d'impôts tout en optimisant les crédits d'impôts et pratiquant l'optimisation fiscale.

Ces assertions sont génératrices d'interrogations voire d'inquiétudes au sein des opinions publiques. Des présentations parfois partiales ou biaisées contribuent à entretenir une vision clivante héritée du concept de lutte des classes.

Dans les faits, l'entreprise contribue significativement au bien commun. Elle favorise la création de richesses, constat communément admis partout dans le monde. Elle permet de faire vivre des sociétés de plus en plus prospères.

Face à ces interrogations, l'IEM considère qu'il est légitime de contribuer au débat en apportant des éléments permettant à tout un chacun d'affiner ou de faire évoluer ses convictions, en prenant en compte la complexité de la question. Les interrogations sont là. Il est légitime d'aider un débat serein sur le rôle de l'entreprise et sa contribution au développement de nos collectivités.

### 3. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE, IDENTIFIER LES GAINS DES SALAIRES, DES ÉTATS ET DES ACTIONNAIRES

L'objectif de cette étude est de décrire la contribution des entreprises du CAC 40 au développement des économies françaises et mondiale.

Ce travail entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Il repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur de la création de richesses générée par les entreprises du CAC 40 et son partage entre salariés, États et les actionnaires.

Actrices majeures de l'économie, les entreprises du CAC 40 sont directement génératrices d'emplois et d'investissements privés constituant autant d'externalités positives pour les collectivités française et mondiale.

En 2016, elles employaient 4,7 millions de salariés en France et à l'étranger et versaient 239 milliards d'euros de rémunérations. Elles ont réalisé un chiffre d'affaires représentant 1 243 milliards d'euros en 2016 en Europe (56 %) et dans le reste du monde (44 %)<sup>vii</sup>. Elles ont dégagé des résultats nets de l'ordre de 77 milliards d'euros. Ces résultats, en retrait par rapport aux 91 milliards d'euros constatés il y a 10 ans avant la crise financière, sont orientés à la hausse<sup>viii</sup>, ce qui génère des questionnements sur le partage de cette richesse.

Pour autant, la contribution sociale et fiscale de ces grandes entreprises, en France et dans le monde, reste en grande partie méconnue.

Les présentations comptables ou financières classiques ne permettent pas d'extérioriser la création de valeur pour la collectivité au sens large. Destinées à présenter les résultats des entreprises, elles se focalisent sur des données financières significatives pour les actionnaires. Elles sous-évaluent les gains pour la collectivité française et mondiale et pour les administrations, tout en surévaluant les recettes des actionnaires en présentant des dividendes avant impôts.

Les Documents de référence publiés chaque année par les entreprises illustrent parfaitement ce biais. Ils donnent une vision très incomplète des gains des États. S'ils sont exhaustifs s'agissant des impôts sur les résultats (IS), ils rendent rarement compte des impôts sur la production et n'intègrent pas de chiffrage sur la fiscalité appliquée aux versements de dividendes. En tant que tels, ils ne permettent pas d'éclairer la création et le partage de la valeur entre les parties prenantes.

Cette étude entend remédier à ce manque. Elle propose un **chiffrage inédit de la création de la richesse créée par les entreprises du CAC 40**. Elle **décrit son partage entre les salariés, les États et les actionnaires**.

Ce travail identifie et quantifie les gains de chacun avec une méthodologie logique, robuste et documentée. Il a vocation à donner des ordres de grandeurs permettant d'avoir un vrai débat sur la création et le partage de la richesse créée par les entreprises. Il porte naturellement sur un périmètre monde, les entreprises du CAC 40 opèrent et ont des actionnaires dans le monde entier.

Par **création de richesse pour les salariés**, on comprend tout ce que les entreprises dépensent en rémunérations directes ou indirectes pour leur personnel. Au-delà des salaires et primes, le chiffrage intègre tous les autres avantages et notamment les cotisations alimentant les systèmes de protection sociale obligatoires ou facultatifs, les retraites et indemnités de fin de carrière, l'épargne salariale et l'actionnariat salarié collectif. L'actionnariat salarié individuel, que chaque salarié peut constituer lui-même, est en revanche exclu du périmètre de ce travail.

Par **création de richesse pour les États**, on entend les gains des différentes administrations publiques centrales, locales, sans tenir compte des administrations de sécurité sociale (les cotisations patronales comme salariales sont intégrés aux gains des salariés, s'agissant de sommes financées par leurs employeurs pour leur permettre d'accéder à ces prestations). Les gains des États sont chiffrés aux différents stades de la création de valeur, des impôts sur la production aux dividendes. Nos calculs intègrent aussi les gains des administrations en tant qu'actionnaires. Pour des raisons historiques, des entités publiques sont actionnaires d'une partie du CAC 40. Elles sont directement associées au partage des gains à ce titre. Parmi les acteurs français détenant des positions significatives, on peut citer l'Agence des participations de l'État (APE) qui représente l'État actionnaire, la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds de réserve des retraites ou l'ERAFP qui gère le Régime de retraite additionnelle de la fonction publique. Au-delà de la France, on trouve aussi des Fonds souverains étrangers, avec notamment ceux de la Norvège, de la Belgique ou du Qatar. Tous ces gains constituent autant de recettes pour les administrations, rendant possible la réalisation des différentes missions des États.

Par **création de richesse pour les actionnaires**, on entend les gains liés aux versements de dividendes aux actionnaires ne faisant pas partie des deux catégories précédentes. Ces gains sont considérés après charges et impôt, conformément à notre méthodologie visant à rendre compte du partage entre les parties prenantes.

## 4. LES SALAIRES SONT LES PREMIERS BENEFICIAIRES DE LA CREATION ET DU PARTAGE DE RICHESSE

### *L'importance d'une approche globale du partage de la richesse*

L'approche centrée sur le partage du profit est réductrice lorsqu'on veut étudier la contribution des entreprises du CAC 40 à la collectivité française et mondiale.

Ces entreprises ont une empreinte qui dépassent très largement les résultats qu'elles réalisent. Avant même de réaliser des bénéfices, et de les partager avec ses actionnaires et avec les États au titre de la fiscalité, elles font vivre une multitude de salariés, de collectivités publiques, d'entreprises partenaires, en France et dans le monde.

Les approches centrées sur les résultats et leur partage ne permettent pas d'appréhender ces aspects. L'essentiel de la rémunération des salariés et une partie significative de la fiscalité se situent en amont du résultat. D'où l'importance d'une approche globale des gains des acteurs dans le cadre du partage de la richesse.

### *La séquence chronologique de la création de richesse*

D'un point de vue chronologique, les **salariés** et les **États** sont les premiers bénéficiaires des entreprises du CAC 40 (cf. Tableau 1 page 8). Ces entreprises emploient 4,7 millions de salariés en France et dans le monde. Elles les rémunèrent directement et alimentent en leur nom les différents systèmes de protection sociale existants. En parallèle, les États bénéficient d'impôts et taxes qu'ils prélèvent au titre de l'existence et de l'activité de l'entreprise : les impôts sur la production.

**Tableau 1 : Les différents gains des acteurs dans le cadre du partage de la richesse**

Gains des salariés	Gains des États	Gains actionnaires
Dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale, épargne retraite...) hors épargne et actionnariat salarié	Impôts sur la production	
Épargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement)	Impôt sur les résultats (IS) prélevé sur les bénéfices	
	Fiscalité sur les dividendes supportée par les personnes morales et physiques	
Dividendes nets d'impôts des actionnaires salariés	Dividendes des États et fonds de réserves actionnaires	Dividendes nets d'impôts actionnaires non-salariés non-étatiques

Lorsque les résultats des entreprises sont au rendez-vous, les **salariés** et les **États** sont à nouveau associés aux gains. Les salariés sont susceptibles de recevoir une participation aux bénéfices ou un

intéressement, pratique très développée dans les entreprises du CAC 40. Les États sont aussi intéressés aux profits. Lorsque les résultats nets sont positifs, ils prélèvent une partie de ces résultats au titre de l'impôt sur les sociétés (IS). Plus les profits sont significatifs, plus les recettes associées pour les finances publiques sont importantes. Cela bénéficie à l'État français, mais aussi à d'autres États, les entreprises du CAC 40 intervenant dans le monde entier.

C'est ensuite l'**actionnaire**, qui est associé à la création de valeur. A son niveau, le bénéfice d'un investissement en action peut prendre deux formes. D'une part, la plus-value que l'actionnaire est susceptible de réaliser quand il revend son titre. Elle représente la hausse de la valorisation de l'entreprise. Ce type de gains est par essence fluctuant. Il peut même être nul, ou négatif, l'actionnaire étant exposé à des risques significatifs. D'autre part, l'actionnaire peut bénéficier d'un dividende si l'entreprise en distribue. Le montant du dividende est proposé par le Conseil d'administration en Assemblée générale ordinaire. Il est voté par les actionnaires de l'entreprise qui prennent la décision de se verser ou non une partie des bénéfices annuels de l'entreprise<sup>ix</sup>.

L'actionnaire partage ses bénéfices, lorsqu'ils existent, avec l'**État** qui prélève une partie des gains. Les bénéficiaires des dividendes sont, en effet, fiscalisés.

### ***Les salariés sont aussi associés aux résultats et dividendes***

Il est impossible d'estimer le partage de la valeur sans prendre en compte les dépenses de personnel des entreprises concernées. Ces dépenses constituent un poste significatif pour les entreprises du CAC 40, avec 239 milliards d'euros en 2016. Elles sont disponibles dans les Documents de référence publiés chaque année par les entreprises du CAC 40<sup>x</sup>.

Cette somme finance les rémunérations classiques (les salaires) et les rémunérations variables (primes...) bénéficiant aux salariés à hauteur de 185 milliards d'euros bruts en 2016. Elle finance aussi les régimes de protection sociale obligatoires (cotisations de sécurité sociale) mais pas seulement. La protection sociale facultative, les retraites et indemnités de fin de carrière, l'épargne salariale et l'actionnariat salarié collectif représentant d'autres charges significatives.

Parmi ces 239 milliards d'euros, au moins 4 milliards d'euros sont liés à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et à l'actionnariat salarié collectif. Pour des raisons historiques (voir Zoom 1 page 10) ces dispositifs sont très développés en France. Ils permettent aux salariés de devenir actionnaires de leur entreprise à des conditions préférentielles.

L'actionnariat salarié est particulièrement significatif dans des entreprises françaises comme Bouygues (17,6 % d'actionnariat salarié au 31/12/2017), Safran ou Vinci (autour de 9 %). Au global les salariés ont réussi à devenir actionnaire à hauteur de 3,5 % du capital du CAC 40, avec un portefeuille estimé à 47 milliards d'euros en 2016. Ce chiffre, calculé sur 32 entreprises, est en progression par rapport à 2012 (3,3 % du capital et 32 milliards d'euros)<sup>xi</sup>. Il est supérieur à ce que l'on observe en Europe, où les salariés détiennent 3,2 % du capital des plus grandes entreprises<sup>xii</sup>.

Conséquence : les salariés bénéficient aussi de dividendes estimés à 1 milliard d'euros nets d'impôts. Cela porte les gains des salariés à 240 milliards d'euros en 2016.

### **Zoom 1 : le partage des gains avec les salariés, une pratique très développée dans le CAC 40**

Le développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié en France trouve initialement son origine dans la volonté politique du général de Gaulle de développer la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Son objectif était double : surmonter l'antagonisme capital/travail et renforcer les fonds propres des entreprises françaises. Les ordonnances du 18 août 1967 ont instauré l'épargne salariale et l'actionnariat salarié.

L'ordonnance n°67-693 relative à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a institué la Participation dans les sociétés employant plus de 100 salariés (seuil abaissé à 50 par une loi du 7 novembre 1990). Son article 4 disposait que les accords d'entreprise pourraient prévoir l'attribution aux salariés d'actions de leur entreprise suite à l'incorporation de réserves au capital ou à un rachat préalable d'actions en bourse.

L'ordonnance 67-694 a instauré en parallèle les Plans d'épargne d'entreprise (PEE), pouvant accueillir des actions de SICAV et des valeurs mobilières émises par les entreprises entrant dans le champ de l'ordonnance sur la Participation des salariés.

Une nouvelle étape importante pour l'actionnariat salarié a été franchie avec les privatisations engagées à partir de 1986. Elles ont, par leur portée, donné un élan de grande ampleur à l'actionnariat salarié au sein du CAC 40.

*Pour en savoir plus : Guide de la Fédération de l'Actionnariat Salarié,  
<http://guide.fas.asso.fr/chapitre/viii-lactionnariat-salarie/#fiche-620>*

### ***Les gains des États dépassent largement les impôts sur les sociétés***

Les rémunérations des États ne se limitent pas aux impôts sur les résultats (IS), acquittés par les entreprises réalisant des bénéfices.

Elles commencent avec un ensemble hétérogène d'impôts sur la production et sur les importations (D.2 en comptabilité nationale). Il s'agit de versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus quel que soit le montant des bénéfices obtenus. Ils comprennent les « Impôts sur les produits » (D.21) et les « Autres impôts sur la production » (D.29).

Les « Impôts sur les produits » (D.21) sont des impôts indirects qu'on considère comme supportés économiquement par le consommateur final et qui sont acquittés par les entreprises commercialisant les produits ou services concernés. En France, les plus connus sont la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, anciennement taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers), les droits de mutation à titre onéreux. Ces impôts ne sont pas pris en compte dans le cadre du chiffrage de cette étude, ce qui aboutit à minimiser les gains des États. Néanmoins, ils découlent de l'activité de l'entreprise et peuvent, à ce titre, être intégrés dans une analyse exhaustive de leur contribution sociale et fiscale à

la collectivité. Aussi un chiffrage alternatif intégrant ces impôts et taxes est présenté pour information dans la partie 9 page 22.

Les « **Autres impôts sur la production** » (D.29) sont pris en compte dans les calculs. Ils englobent tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus. Ils peuvent être assis sur les terrains, les actifs fixes, la main-d'œuvre occupée ou certaines activités ou opérations. En France, ils recouvrent pour l'essentiel la taxe sur les salaires, les versements compensatoires lié au transport, la contribution économique territoriale (qui remplace la taxe professionnelle), les taxes foncières et la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Ils ont été estimés en fonction du poids respectif des Impôts sur les résultats (IS) et des impôts de production dans les 28 pays pour lesquels Eurostat publie la décomposition<sup>xiii</sup>. Il en résulte une estimation à 25 milliards d'euros, un montant très proche de l'Impôt sur les résultats (IS) constaté en 2016 (28 milliards d'euros). Cette estimation est faite à minima, l'agrégat Autres impôts sur la production excluant notamment des impôts directement réintégrables dans l'évaluation de la fiscalité pesant sur la production, telle la partie de la TVA non récupérée par les entreprises<sup>xiv</sup>. Le détail des calculs estimatifs est fourni en partie 8 page 19.

Les **Impôts sur les résultats (IS)** sont extraits des Documents de référence publiés chaque année par les entreprises du CAC 40. Nous nous appuyons sur des données consolidées « ensemble du groupe », intégrant les actionnaires minoritaires.

### ***Les dividendes bénéficient significativement aux États***

Les dividendes bénéficient aux actionnaires, mais aussi aux États. D'une part, ils sont une source de recettes fiscales significatives. D'autre part, les États sont des actionnaires de poids.

La fiscalité varie selon les bénéficiaires. Les personnes physiques sont, par exemple, soumises en France au Prélèvement forfaitaire unique (PFU) à hauteur de 30 %. Ce prélèvement touche notamment les épargnants détenant les titres en direct (par exemple par l'intermédiaire de comptes titres) ou de façon indirecte par l'intermédiaire d'organismes collectifs de placements (FCP, SICAV...).

Lorsque le dividende bénéficie à une entreprise, il est traité comme n'importe quelle autre source de revenu de la société. Il est donc intégré dans le résultat et sera taxé au titre de l'Impôt sur les résultats (IS). Ces situations génèrent des doubles impositions au titre du même impôt : des bénéfices ayant déjà supporté l'impôt sur les résultats (IS), sont distribués à des entreprises qui supportent à nouveau cet impôt. Des mécanismes existent pour limiter cette double imposition dans le cas des personnes morales, mais ils sont limités à leurs filiales. Il s'agit, par exemple, en France du régime spécial des sociétés mères et filiales. Régi par les articles 145 et 216 du Code général des impôts (CGI), il prévoit une exonération presque intégrale des dividendes perçus par les sociétés sous réserve du respect de certaines conditions<sup>xv</sup>. Pour autant, il est impossible d'en conclure que ces dividendes sont exonérés, la finalité de ce dispositif étant d'éviter la double imposition que subissent, par ailleurs, les autres détenteurs de dividendes.

S'agissant des dividendes versés aux détenteurs, la fiscalité varie selon la nature du détenteur et le statut dont il relève (personne physique ou personne morale). Pour les personnes physiques, la fiscalité varie en France de 52,5 % à 17,2 %, le centre de gravité étant à 30 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier

2018 et la mise en place du Prélèvement forfaitaire unique (PFU, cf. Tableau 2 page 12). S'agissant des personnes morales, les dividendes sont fiscalisés au titre de l'impôt sur les résultats (IS soit 33,33 % au maximum). Un taux a minima de 25 %, a été retenu. Ce chiffre est à la fois inférieur au PFU et à la fiscalité sur les personnes morales observée sur le CAC 40. Il est probable que le taux moyen d'imposition sur les dividendes constaté en France soit significativement supérieur.

De même, un taux moyen modéré a été retenu pour le reste du monde (20 %). Il correspond au taux marginal d'imposition observé aux États-Unis, le plus faible taux de l'échantillon étudié par l'AMAFI<sup>xvi</sup> et à un taux intermédiaire entre les minima et maxima observés dans une sélection de pays (cf. Zoom 2 page 13).

Ces taux France (25 %) et autres pays (20 %) ont été pondérés pour tenir compte des nationalités des détenteurs du CAC 40 (55 % France et 45 % reste du monde conformément au dernier chiffre publié par la Banque de France<sup>xvii</sup>), ce qui conduit à un taux moyen de 22,8% d'imposition sur les dividendes (cf. Tableau 3 page 12). Dans tous les cas, les hypothèses retenues conduisent probablement à sous-évaluer les recettes des États.

**Tableau 2 : Exemples de fiscalité sur les dividendes pour des personnes physiques en France**

Type de dividendes	Prélèvements sociaux	Prélèvements fiscaux	Total
Dividendes sur actions dans le cadre du PFU	17,2 %	12,8 %	30 % (PFU)
Dividendes dans le cadre d'une personne n'optant pas pour le PFU	17,2 %	IR (avec abattement de 40 %)	24,65 % pour une personne à 14 % de taux marginal
Assurance vie moins de 4 ans	17,2 %	IR ou (sur option) PFL de 35 %	52,2 % (PFL)
Assurance vie entre 4 et 8 ans	17,2 %	IR ou (sur option) PFL de 15 %	32,2 % (PFL)
Assurance vie > 8 ans	17,2 %	IR ou (sur option) PFL de 7,5 % (jusqu'à 150k€, PFU 12,80 % au-delà)	24,70 % (PFL) ou 30 % (PFU)
PEA et PEA-PME moins de 2 ans	17,2 %	22,5 %	39,7 %
PEA et PEA-PME + 2 ans - 5 ans	17,2 %	19 %	36,2 %
PEA et PEA-PME + 5 ans	17,2 %	0 %	17,2 %
Épargne salariale	17,2 %	0 %	17,2 %

Source : AMAFI / 17-65, 19 octobre 2017 et le Revenu, <https://bit.ly/2MNstpw>

**Tableau 3 : Estimation de la fiscalité sur les dividendes pour un acteur ni Étatique ni salarié**

	Hypothèses retenues pour le calcul	Taux retenu	Estimation poids cette catégorie
France personne morale	Impôt sur les résultats (IS, minorant du taux en vigueur)	25 %	55,5 %
France personne physique	Minima du PFU en vigueur depuis 2017	25 %	
Ailleurs personne morale	Impôt sur les résultats (IS)	20 %	44,5 %
Ailleurs personne physique	Impôt sur épargne (taux marginal US)	20 %	
% CA		<b>22,8%</b>	<b>100 %</b>

Calculs IEM

## **Zoom 2 : l'imposition sur les dividendes versés à une personne physique non-résidente fiscale**

Les dividendes versés à un actionnaire personne physique non-résident fiscal en France sont soumis à une retenue à la source en France. L'établissement payeur prélève sur les dividendes une retenue à la source dont le taux est de 12,8 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la condition que les formalités procédurales prévues par la doctrine administrative soient respectées. Ce taux est porté à 75 % pour les revenus payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (ETNC) tel que défini par le Code général des impôts (article 238-0 A).

La retenue à la source française de 12,8 % peut être réduite, voire supprimée, s'il existe une convention fiscale entre la France et le pays de résidence. Dans le pays de résidence, les dividendes sont généralement fiscalisés au-delà d'un certain seuil. C'est le cas en Allemagne (taux forfaitaire global de 26,375 %), en Belgique (30 %) ou au Royaume-Uni (7,5 % ou 32,5 % ou 38,1 %). Aux États-Unis, les dividendes sont soumis aux taux d'imposition prévus pour les plus-values à long terme (soit selon la tranche d'imposition dont ils relèvent, 0 %, 15 % ou 20 %) ou au barème ordinaire d'impôt sur le revenu (soit, selon la tranche d'imposition dont ils relèvent, entre 10 % et 37 %).

*Chiffres extraits du Guide de l'actionnaire de Total, 2<sup>ème</sup> édition, 2018*

Une fiscalité à 17,2 % a été appliquée sur les dividendes des salariés actionnaires conformément aux taux d'imposition en vigueur en France sur les dispositifs d'épargne salariale. Les dividendes des salariés ont été calculés en multipliant leur taux de détention du CAC 40 (3,5 % selon Euronext<sup>xviii</sup>) avec l'assiette des dividendes.

Indépendamment de la fiscalité, les États bénéficient d'une partie dividendes versés en tant qu'actionnaires. L'État français possède 3 % des entreprises du CAC 40<sup>xix</sup>. Les fonds souverains étrangers possèdent 2,7 % de l'indice (avec notamment 1,6 % pour la Norvège et 0,6 % pour la Belgique)<sup>xx</sup>. Les dividendes des États actionnaires et des fonds souverains ont été calculés en multipliant leur taux de détention du CAC 40 (5,7 %) avec l'assiette des dividendes. Les sources officielles attestent que le calcul est à minima<sup>xxi</sup>, les entreprises détenues par l'État distribuant plus de dividendes que la moyenne du CAC 40<sup>xxii</sup>.

### ***Les salariés sont les premiers bénéficiaires, devant les États et les actionnaires***

L'agrégation des trois types de gains pour les salariés, des quatre types de gain pour les États et du dividende net pour les actionnaires permet de calculer les gains de chacun des acteurs. Elle montre que les entreprises du CAC 40 ont créé 338 milliards d'euros de richesse pour la collectivité en 2016.

Ces 338 milliards d'euros ont généré 240 milliards de richesse pour les salariés, 66 milliards d'euros pour les États et 32 milliards d'euros nets pour les actionnaires français et étrangers (cf. page 14 et calcul détaillé page 17).

**Les salariés sont les 1<sup>ers</sup> bénéficiaires de cette création de richesse**, avec 235 milliards d'euros de dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative), 4 milliards d'euros d'épargne et actionnariat salarié et 1 milliard d'euros de dividendes.

**Les États sont les 2<sup>èmes</sup> bénéficiaires** avec 25 milliards d'impôts de production, 28 milliards d'impôts sur les sociétés, 10 milliards d'euros de fiscalité sur les dividendes et 3 milliards d'euros de

dividendes. Parmi ceux-ci, l'État français est particulièrement intéressé. D'une part, il bénéficie de recettes liées aux impôts de production et aux impôts sur les bénéfices. D'autre part, il bénéficie des diverses impositions sur les dividendes distribués aux personnes physiques et morales détentrices du reste du capital. Enfin, il est associé aux gains liés aux distributions de dividendes en tant qu'actionnaire de référence (3 % du capital).

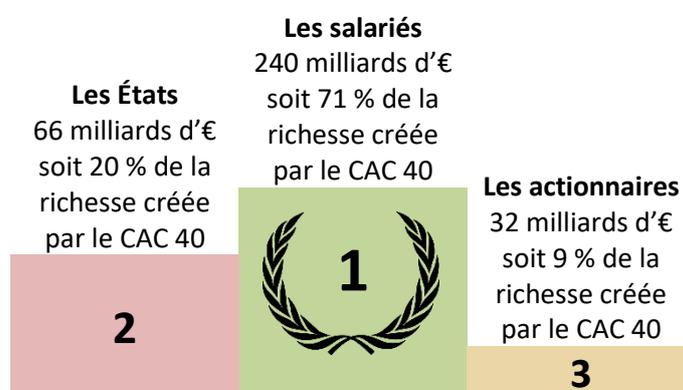
Les **actionnaires arrivent après les salariés et les États. Ils sont les 3<sup>èmes</sup> bénéficiaires** avec 32 milliards d'euros de dividendes nets d'impôts. Loin de s'accaparer l'essentiel des profits, ils participent à une chaîne de création de richesse collective représentant 338 milliards d'euros en France et à l'étranger.

**Tableau 4 : Estimations des bénéfices des acteurs dans le cadre du partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40**

Gains des salariés = 240 milliards d'€ (71 %)	Gains des États = 66 milliards d'€ (20 %)	Gains des actionnaires = 32 milliards d'€ (9 %)
Dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative...) = 235 milliards d'€	Autres impôts sur la production = 25 milliards d'€	
Épargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement) = 4 milliards d'€	Impôt sur les résultats (IS) = 28 milliards d'€	
	Fiscalité sur les dividendes supportée par les personnes morales et physiques = 10 milliards d'€	
Dividendes nets d'impôts des actionnaires salariés = 1 milliard d'€	Dividendes des États et fonds de réserves actionnaires = 3 milliards d'€	Dividendes nets d'impôts des actionnaires non-salariés non-étatiques = 32 milliards d'€

Calculs IEM sur l'année 2016

**Figure 1 : Le podium des bénéficiaires du partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40**



Calculs IEM sur l'année 2016

## 5. LE PARTAGE DES RESULTATS DES ENTREPRISES DU CAC 40 MONTRE QUE LES ÉTATS SONT LES PREMIERS BENEFICIAIRES

### *Un partage du résultat qui profite avant tout aux États*

Si l'on se focalise sur le seul partage des résultats, l'agrégation des deux types de gains pour les salariés, des trois types de gain pour les États et du dividende net pour les actionnaires permet de calculer les gains de chacun des acteurs.

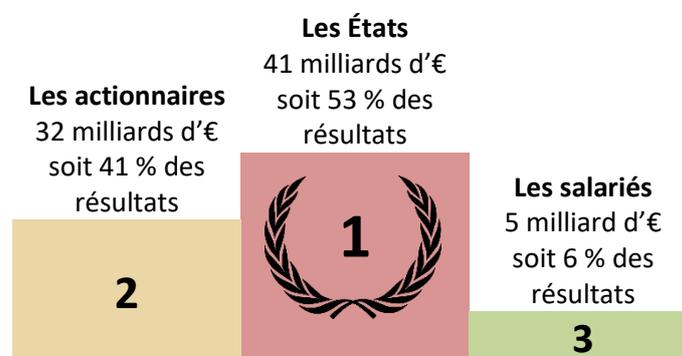
Les États apparaissent comme les premiers bénéficiaires, suivis des actionnaires non-étatiques et non-salariés, puis des salariés (cf. Tableau 5 page 15 et calcul détaillé page 17). Sans surprise, les États, positionnés à chaque stade de la création de valeur, sont les mieux lotis (Figure 2 page 15). Suivent les actionnaires traditionnels puis les actionnaires salariés.

**Tableau 5 : Estimations des bénéfices des acteurs dans le cadre du partage des résultats des entreprises du CAC 40**

Gains des salariés = 5 milliards d'€ (6 %)	Gains des États = 41 milliards d'€ (53 %)	Gains des actionnaires = 32 milliards d'€ (41 %)
Epargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement, spécificités françaises) = 4 milliards d'€	Impôt sur les résultats (IS) prélevé sur les bénéfices = 28 milliards d'€	
	Fiscalité sur les dividendes supportée par les personnes morales et physiques = 10 milliards d'€	
Dividendes nets d'impôts des actionnaires salariés = 1 milliard d'€	Dividendes versés aux États et fonds de réserves actionnaires = 3 milliards d'€	Dividendes nets d'impôts des actionnaires non-salariés non-étatiques = 32 milliards d'€

Calculs IEM sur l'année 2016, détails des calculs en annexe

**Figure 2 : Le podium des bénéficiaires dans le cadre du partage des résultats des entreprises du CAC 40**

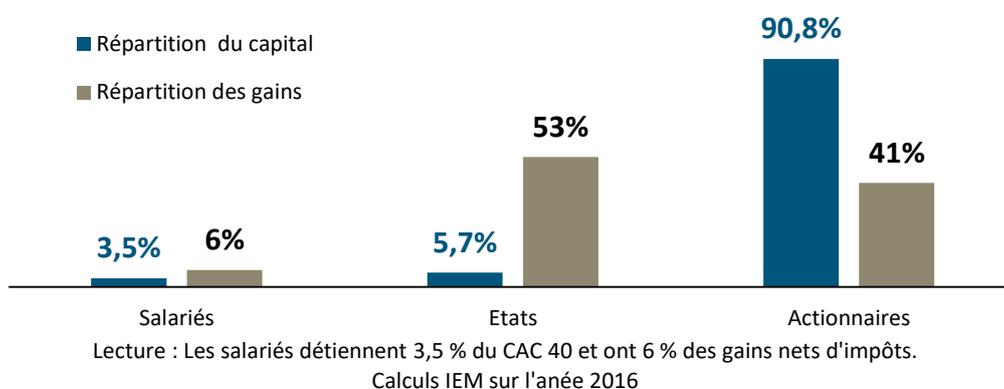


Calculs IEM sur l'année 2016

### **Un partage des résultats qui n'oublie pas les salariés, par ailleurs bénéficiaires de l'essentiel des revenus réguliers**

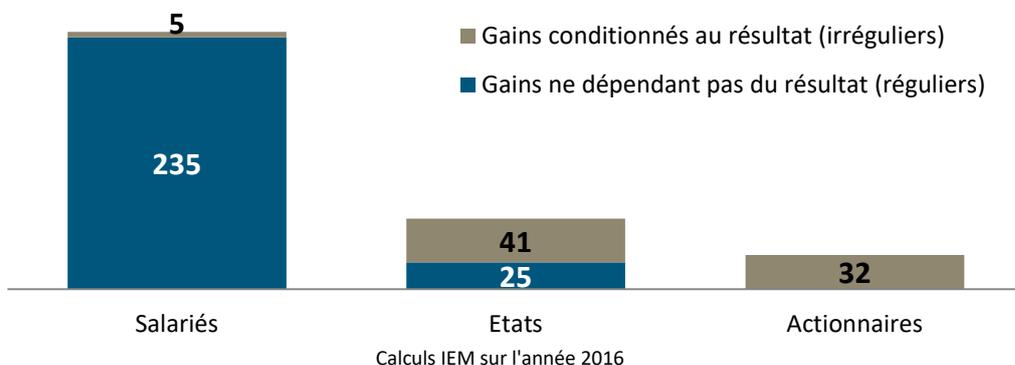
Les salariés bénéficient avant tout de gains ne dépendant pas directement des résultats, avec 235 milliards d'euros de dépenses de personnel hors épargne salariale et actionnariat salarié en 2016. Pour autant, ils ne sont pas oubliés dans le partage des résultats avec au moins 4 milliards d'euro de participation et d'intéressement et de 1 milliard d'euro de dividendes, ce qui les met dans une situation doublement intéressante. D'une part, avec moins de 3,5 % du capital, ils bénéficient de 6 % des gains liés aux résultats des entreprises du CAC 40 (Figure 3 page 16). Cette particularité, en lien avec le développement en France de l'épargne salariale, témoigne des efforts des employeurs pour associer collectivement les salariés aux bénéfices, en allant au-delà de la rémunération classique.

**Figure 3 : Répartition du capital et des gains du CAC 40**



D'autre part ils bénéficient à 98 % de revenus ne dépendant pas directement des résultats avec 235 milliards d'euros en 2016 (Figure 4 page 16) et d'un complément de 5 milliards d'euros lié aux résultats. Par comparaison, les bénéfices des États sont irréguliers (41 milliards d'euros dépendant des résultats en 2016, soit 62 %, plus 25 milliards d'impôts de production relativement stables). Enfin, la rémunération des autres actionnaires est intégralement dépendante des résultats (32 milliards d'euros nets en 2016).

**Figure 4 : Les salariés, premiers bénéficiaires de gains ne dépendant pas du résultat (milliards d'€)**



## 6. CALCUL ET PARTAGE DE LA CONTRIBUTION SOCIALE ET FISCALE

Décomposition de la contribution sociale et fiscale (milliards d'€)	2016
Dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative...) hors épargne et actionnariat salarié	235
Autres Impôts sur la production (estimation)	25
Résultat avant impôt sur les sociétés (IS)	109
Impôt sur les résultats (IS)	28
Résultat net après impôt sur les sociétés (IS)	81
Épargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement)	4
Dividendes avant impôts	46
Dividendes reçus par les États	3
Dividendes reçus par les salariés	2
Dividendes reçus par les actionnaires ni États ni salariés	42
Fiscalité sur les dividendes (estimation)	10
Fiscalité dividendes actionnaires salariés	0
Fiscalité dividendes actionnaires ni États ni salariés	10
Dividendes nets de fiscalité (estimation)	36
Dividendes nets États	3
Dividendes nets actionnaires salariés	1
Dividendes nets actionnaires ni États ni Salariés	32
Résultat non distribué (pour information)	31

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage de la contribution sociale et fiscale (milliards d'€)	2016
Salariés (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative, épargne et actionnariat salarié, dividendes nets...)	240
États (impôts & dividendes)	66
Actionnaires ni étatiques ni salariés (dividendes nets)	32
<b>Total</b>	<b>338</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage de la contribution sociale et fiscale (%)	2016
Salariés (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative, épargne et actionnariat salarié, dividendes nets...)	71 %
États (impôts & dividendes)	20 %
Actionnaires ni étatiques ni salariés (dividendes nets)	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

## 7. CALCUL ET PARTAGE DES RESULTATS

Décomposition du partage des résultats avant impôt sur les sociétés (milliards d'€)	2016
<b>Résultat avant impôt sur les sociétés (IS)</b>	<b>109</b>
<b>Impôt sur les résultats (IS)</b>	<b>28</b>
<b>Résultat net après impôt sur les sociétés (IS)</b>	<b>81</b>
<b>Épargne et actionariat salarié (dont Participation et Intéressement)</b>	<b>4</b>
<b>Dividendes avant impôts</b>	<b>46</b>
Dividendes reçus par les États	3
Dividendes reçus par les salariés	2
Dividendes reçus par les actionnaires ni États ni salariés	42
<b>Fiscalité sur les dividendes (estimation)</b>	<b>10</b>
Fiscalité dividendes actionnaires salariés	0
Fiscalité dividendes actionnaires ni États ni salariés	10
<b>Dividendes nets de fiscalité (estimation)</b>	<b>36</b>
Dividendes nets États	3
Dividendes nets actionnaires salariés	1
Dividendes nets actionnaires ni États ni Salariés	32
<b>Résultat non distribué (pour information)</b>	<b>31</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage des résultats avant impôt sur les sociétés (milliards d'€)	2016
États (impôts résultats et dividendes et 5,7 % dividendes)	41
Actionnaires ni salariés et ni étatiques (90,8% dividendes nets)	32
Salariés (épargne et actionariat salarié et 3,5 % dividendes nets)	5
<b>Total</b>	<b>78</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage des résultats avant impôt sur les sociétés (%)	2016
États (impôts résultats et dividendes et 5,7 % dividendes)	53 %
Actionnaires ni salariés et ni étatiques (90,8% dividendes nets)	41 %
Salariés (épargne et actionariat salarié et 3,5 % dividendes nets)	6 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

## 8. SOURCES ET HYPOTHESES DE CALCUL

Conformément aux habitudes de l'IEM, les chiffrages des impôts et des prélèvements sociaux ont été réalisés de manière prudente et constituent une estimation a minima des gains des États et des administrations.

Les impôts sur la production et les exportations n'ont été que partiellement pris en compte (en ne retenant que la rubrique Autres impôts sur la production), ce qui minore significativement les recettes étatiques. Cette approche a tout son sens lorsqu'on cherche à extérioriser la fiscalité pesant sur l'entreprise. Néanmoins, les impôts sur la production et les exportations découlent de l'activité et de l'entreprise et peuvent à ce titre être intégrés dans une analyse exhaustive de la contribution sociale et fiscale des entreprises. Aussi, un chiffrage alternatif est présenté dans la partie 9 page 22.

De même, la fiscalité sur les dividendes est probablement sous-évaluée, il est donc probable que les gains des États soient plus importants et que ceux des actionnaires soient inférieurs aux chiffres indiqués.

Enfin, le chiffrage des gains des salariés intègre les cotisations de sécurité sociale et des sommes imposables au titre de l'impôt sur le revenu. Un traitement différent, avec une affectation des charges sociales (patronales et salariales) et des impôts sur le revenu aux États et administrations, conduirait à minorer significativement les gains des salariés et à augmenter ceux des États et des administrations.

### ***Documents de référence***

Il s'agit des documents publics publiés chaque année par les entreprises cotées.

### ***Dépenses de personnel (hors épargne et actionnariat salarié)***

D'après les Documents de référence. Il s'agit de coûts complets employeurs. Les 239 milliards d'euros constatés en 2016 intègrent les rémunérations classiques (les salaires) et variables (primes...) pour 185 milliards d'euros bruts. A cela s'ajoute les autres dépenses de personnel, liées notamment aux régimes de protection sociale obligatoires (cotisations de sécurité sociale), à la protection sociale facultative, aux retraites et indemnités de fin de carrière, à l'épargne salariale et l'actionnariat salarié collectif...

Parmi ces 239 milliards d'euros, au moins 4 milliards sont liés à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et à l'actionnariat salarié collectif, poste extériorisé. Cela nous conduit à prendre en compte 235 milliards d'euros de dépenses de personnel (hors épargne et actionnariat salarié) au titre de 2016.

### ***Autres impôts sur la production (estimation)***

L'estimation des Autres impôts sur la production (25 milliards d'euros en 2016) a été réalisée à partir de la série Eurostat *Impôts sur le revenu des sociétés y compris les gains de détention* et *Autres impôts sur la production* appartenant à la famille *Principaux agrégats fiscaux de la comptabilité nationale* [gov\_10a\_taxag]. Les données ont été mises à jour le 16/05/2018 et extraites le 15/06/2018.

Un coefficient de passage des Autres impôts sur la production aux Impôts sur le revenu a été calculé pour l'UE à 28 (0,89 €). Il a été appliqué à l'impôt sur les résultats (IS) constaté en 2016 (27,8 milliards d'euros) ce qui donne 24,8 milliards d'euros d'impôts de production (représentatif du ratio l'UE).

Ce chiffre est considéré comme représentatif de l'activité des entreprises du CAC 40 en partant du principe que tous les pays disposent d'impôt de production et que le ratio UE est représentatif. Il constitue probablement une approche à minima, les entreprises du CAC 40 ayant une implantation significative en France, pays caractérisé par des impôts de production supérieurs à la moyenne.

Données 2016	Autres impôts sur la production (millions €)	Impôts sur le revenu des sociétés y compris les gains de détention (millions d'€)	coefficient de passage de l'IS de l'année	IS constaté (millions d'€)	Fourchette estimation Autres impôts de production (millions d'€)	Poids retenu estimation IEM	Estimation Autres impôts de production IEM (millions d'€)
UE à 28	348 786	392 103	0,89 €	27 841	24 765	100%	<b>24 765</b>
France (pour information)	102 472	58 804	1,74 €			0%	

Estimation IEM. Sources : Principaux agrégats fiscaux de la comptabilité nationale [gov\_10a\_taxag] - Administrations publiques ; institutions de l'Union européenne - Séries : Impôts sur la production et les importations ; Impôts sur le revenu des sociétés y compris les gains de détention en millions d'€ - Dernière mise à jour 16/05/2018 / Date d'extraction 15/06/2018.

### **Impôt sur les résultats (IS)**

D'après les Documents de référence.

### **Résultat net après impôt sur les résultats (IS)**

D'après les Documents de référence.

### **Épargne et actionariat salarié (dont Participation et Intéressement)**

Au sein du CAC 40, nous avons identifié 27 entreprises extériorisant les sommes qu'elles distribuent au titre de l'épargne salariale et de l'actionariat collectif, ce qui représente 4 milliards d'euros en 2016. Dans la pratique, toutes les entreprises n'extériorisent pas ce poste, ce qui conduit à sous évaluer ce poste et à majorer le poste Dépenses de personnel (hors épargne et actionariat salarié).

### **Dividendes avant fiscalité**

D'après les Documents de référence.

### **Fiscalité sur les dividendes (estimation)**

Des taux d'imposition a minima ont été retenus pour les personnes physiques ou morales fiscalisées en France (25 %) ou dans les autres pays (20 %). Ils sont pondérés pour tenir compte des nationalités des détenteurs du CAC 40 (55 % France et 45 % reste du monde conformément au dernier chiffre publié par la Banque de France<sup>xxiii</sup>), ce qui conduit à un taux moyen de 22,8% d'imposition sur les dividendes conduisant probablement à sous évaluer les recettes des États.

	Hypothèses retenues pour le calcul	Taux retenu	Estimation poids cette catégorie
France personne morale	Impôt sur les sociétés (minorant du taux en vigueur)	25%	55,5%
France personne physique	Minorant du PFU en vigueur depuis 201	25%	
Ailleurs personne morale	Impôt sur les sociétés	20%	44,5%
Ailleurs personne physique	Impôt sur épargne (taux marginal US)	20%	
% CA		<b>22,8%</b>	<b>100%</b>

Estimation IEM

### ***Dividendes après impôts (estimation)***

Calculs IEM : Dividendes avant impôts – Estimation Impôts sur les dividendes.

### ***Investissements***

Extraits du Profil financier du CAC 40 12<sup>ème</sup> édition, EY (anciennement Ernst & Young). Chiffres hors banques et assurance.

## 9. CALCUL ALTERNATIF AVEC TOUS LES IMPÔTS SUR LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS (POUR INFORMATION)

Le calcul alternatif ci-dessous met l'accent sur la valeur que l'entreprise crée pour la collectivité, puisque grâce à l'existence de l'entreprise, les recettes des États augmentent à due proportion des impôts sur la production et les exportations. Il n'entend pas être représentatif de la fiscalité supportée par les entreprises, la charge de tout ou partie de ces impôts sur la production et les exportations étant *in fine* supportée par les consommateurs<sup>xxiv</sup>.

Décomposition alternative de la contribution sociale et fiscale intégrant tous les Impôts sur la production et les exportations (milliards d'€)	2016
Dépenses de personnel (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative...) hors épargne et actionnariat salarié	235
Impôts sur la production et les exportations (calcul alternatif)	143
<b>Résultat avant impôt sur les sociétés (IS)</b>	<b>109</b>
Impôt sur les résultats (IS)	28
<b>Résultat net après impôt sur les sociétés (IS)</b>	<b>81</b>
Épargne et actionnariat salarié (dont Participation et Intéressement, spécificités françaises)	4
<b>Dividendes avant impôts</b>	<b>46</b>
Dividendes reçus par les États	3
Dividendes reçus par les salariés	2
Dividendes reçus par les actionnaires ni États ni salariés	42
<b>Fiscalité sur les dividendes (estimation)</b>	<b>10</b>
Fiscalité dividendes actionnaires salariés	0
Fiscalité dividendes actionnaires ni États ni salariés	10
<b>Dividendes nets de fiscalité (estimation)</b>	<b>36</b>
Dividendes nets États	3
Dividendes nets actionnaires salariés	1
Dividendes nets actionnaires ni États ni Salariés	32
<b>Résultat non distribué (pour information)</b>	<b>31</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage de la contribution sociale et fiscale (milliards d'€)	2016
Salariés (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative, épargne et actionnariat salarié, dividendes nets...)	240
États (impôts & dividendes)	184
Actionnaires ni étatiques ni salariés (dividendes nets)	32
<b>Total</b>	<b>456</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Partage de la contribution sociale et fiscale (%)	2016
Salariés (salaires, primes, protection sociale obligatoire et facultative, épargne et actionnariat salarié, dividendes nets...)	53 %
États (impôts & dividendes)	40 %
Actionnaires ni étatiques ni salariés (dividendes nets)	7 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Calculs IEM sur l'année 2016

Calculs IEM sur l'année 2016 à partir des coefficients de passage suivants :

Données 2016	Impôts sur la production et les exportations (millions €)	Impôts sur le revenu des sociétés y compris les gains de détention (millions d'€)	Coefficient de passage de l'IS de l'année	IS constaté CAC 40 (millions d'€)	Estimation Impôts sur la production et les exportations (millions d'€)	Poids retenu estimation alternative IEM
Calcul sur UE à 28	2 020 769	392 103	5,15 €	27 841	<b>143 483</b>	100%
Calcul sur France (pour information)	359 189	58 804	6,11 €			0%

Sources : Principaux agrégats fiscaux de la comptabilité nationale [gov\_10a\_taxag] / Administrations publiques ; institutions de l'Union européenne / millions d'€ / Séries : Impôts sur la production et les importations ; Impôts sur le revenu des sociétés y compris les gains de détention / Dernière mise à jour 16/05/2018 / Date d'extraction 15/06/2018.

## 10. LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Le podium des bénéficiaires du partage de la valeur créée par les entreprises du CAC 40 .	14
Figure 2 : Le podium des bénéficiaires dans le cadre du partage des résultats des entreprises du CAC 40 .....	15
Figure 3 : Répartition du capital et des gains du CAC 40 .....	16
Figure 4 : Les salariés, premiers bénéficiaires de gains ne dépendant pas du résultat (milliards d'€) .	16
Tableau 1 : Les différents gains des acteurs dans le cadre du partage de la valeur .....	8
Tableau 2 : Exemples de fiscalité sur les dividendes pour des personnes physiques en France .....	12
Tableau 3 : Estimation de la fiscalité sur les dividendes pour un acteur ni Étatique ni salarié .....	12
Tableau 4 : Estimations des bénéfices des acteurs dans le cadre du partage de la valeur créée par les entreprises du CAC 40 .....	14
Tableau 5 : Estimations des bénéfices des acteurs dans le cadre du partage des résultats des entreprises du CAC 40 .....	15

## 11. BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT (2017), *Rapport d'activité 2016-2017*, 119 pages.

ALBOUY Michel et BONNET Christophe (2018), « Oxfam : les sept biais méthodologiques du rapport qui stigmatise les dividendes des actionnaires », *The Conversation*, 21 mai 2018.

BANQUE DE FRANCE (2017), Bulletin N° 213 - Septembre-octobre 2017.

BASIC et OXFAM FRANCE (2018), *CAC 40 : Des profits sans partage*, 83 pages.

COTIS Jean-Philippe (2009), *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, Rapport au Président de la République, 90 pages.

EY (anciennement Ernst & Young, 2018), *Profil financier du CAC 40*, 12<sup>ème</sup> édition, 28 pages.

FONTANET Xavier (2018), « Dividendes : cessons de hurler avec les loups », *Les Echos*, 24 mai 2018, page 10.

NATIXIS (2018), « Les dividendes versés par les entreprises sont-ils un problème ? », *Flash économie*, 4 juin 2018, n°635.

PEBEREAU Michel (2006), « Rompre avec la facilité de la dette publique. Pour des finances publiques au service de la croissance et de notre cohésion sociale », commission présidée par Michel Pébereau, *la Documentation française*, 189 pages.

PHILIPPE Cécile et MARQUES Nicolas (2017), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, Institut économique Molinari, 8<sup>ème</sup> édition, juillet 2017, 38 pages.

PHILIPPE Cécile et MARQUES Nicolas (2017), *Le jour où les États de l'UE ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, Institut économique Molinari, 3<sup>ème</sup> édition, novembre 2017, 30 pages.

QUIRY Pascal et LE FUR Yann (2017), « Investissements et dividendes sont-ils mutuellement exclusifs ? », *Lettre Vernimmen*, n°152, octobre 2017. Voir aussi les lettres 45, 55, 63, 73, 84, 95, 104, 112, 121, 129 et 137 pour les séries de dividendes avec ou sans rachats.

SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob, 331 pages.

VINCENT Maurice (2017), « La politique de dividendes de l'État actionnaire », *Sénat*, Rapport d'information n° 335 (2016-2017) fait au nom de la commission des finances, déposé le 25 janvier 2017.

## 12. GLOSSAIRE

Les définitions sont tirées des sites [www.vernimmen.net](http://www.vernimmen.net) ou [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)

### ***Bénéfice***

Lorsque le résultat net est positif il s'agit d'un bénéfice. Lorsque le résultat net est négatif, il est appelé déficit ou perte.

### ***CAC 40***

Créé en 1987, le CAC 40 est le principal indice boursier de la place de Paris. C'est un panier composé de 40 valeurs de sociétés françaises. Ces sociétés sont choisies parmi les 100 sociétés françaises dont les volumes d'échanges de titres sont les plus importants. Chaque société a un poids déterminé par rapport à sa capitalisation sur NYSE Euronext.

### ***Dividende***

Les dividendes servent à rémunérer les apporteurs de capitaux propres (les actionnaires) ; ils sont en général distribués à partir du bénéfice net de l'exercice clos, mais peuvent également être prélevés sur les bénéfices mis en report à nouveau ou en réserves.

### ***Résultat avant impôt***

Résultat de l'entreprise avant prise en compte de l'impôt sur les résultats (IS). Il correspond à la somme du résultat d'exploitation, du résultat financier et des éléments extraordinaires et exceptionnels qui n'auraient pas été inclus dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier. Lorsque le résultat net est négatif : il est appelé déficit ou perte. Lorsque le résultat net est positif, il s'agit d'un bénéfice.

### ***Résultat net***

Le résultat net traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours de l'exercice considéré ; il relève donc d'un concept patrimonial et non de trésorerie. Il s'agit en fait de la part résiduelle du résultat d'exploitation revenant aux actionnaires après que les créanciers et l'État ont perçu leur part. Ce résultat net peut donc être distribué sous forme de dividendes, ou mis en réserves (et augmenter ainsi le montant des capitaux propres de l'entreprise).

### ***Résultat net part du groupe***

Le résultat net part du groupe correspond au résultat net du groupe sous déduction de la part du résultat des filiales consolidées par intégration globale qui revient aux actionnaires minoritaires et non pas à la société-mère du groupe. Il peut être supérieur au résultat net global quand des filiales consolidées par intégration globale et avec des actionnaires minoritaires sont en pertes.

### ***Taux de distribution (Pay-out ratio)***

Le taux de distribution représente le pourcentage du bénéfice de l'exercice distribué aux actionnaires sous forme de dividendes. Il se calcule en rapportant le montant des dividendes nets au bénéfice net, au titre du même exercice. Au-delà de 100 %, une entreprise distribue plus que son bénéfice ; elle puise donc le solde dans ses réserves.

### 13. REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes ayant collaboré à la réalisation de ce travail de recherche. Un grand merci notamment à Arnaud, Charles, Gilles, Grégoire, Guillaume, Jean-Louis, Jérôme, Maximilien et Tristan pour leurs conseils, leurs apports méthodologiques ou leur aide à la finalisation de ce travail.

### 14. CONTACT POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW

Nicolas Marques, Directeur, [nicolas@institutmolinari.org](mailto:nicolas@institutmolinari.org), Docteur en sciences économiques

Cécile Philippe, Présidente, [cecile@institutmolinari.org](mailto:cecile@institutmolinari.org), Docteur en sciences économiques

---

### NOTES

<sup>i</sup> Par actionnaires on entend actionnaires n'étant ni salarié ni de statut public. Les chiffres ont été arrondis. Pour en savoir plus consulter le tableau page suivante et le détail des calculs page 17.

<sup>ii</sup> Voir par exemple COTIS Jean-Philippe (2009), Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France, Rapport au Président de la République.

<sup>iii</sup> Voir par exemple PEBEREAU Michel (2006), Rompre avec la facilité de la dette publique. Pour des finances publiques au service de la croissance et de notre cohésion sociale, la Documentation française ou PHILIPPE Cécile et MARQUES Nicolas (2017), Le jour où les États de l'UE ont dépensé toutes leurs recettes annuelles, Institut économique Molinari, 3<sup>ème</sup> édition, novembre 2017.

<sup>iv</sup> Voir par exemple PHILIPPE Cécile et MARQUES Nicolas (2017), La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE, Institut économique Molinari, 8<sup>ème</sup> édition, juillet 2017.

<sup>v</sup> Voir par exemple BASIC et OXFAM FRANCE (2018), *CAC 40 : Des profits sans partage*.

Pourtant, il existe une abondante littérature mettant en évidence le contraire. Pascal Quiry et Yann Le Fur montrent que si l'on regarde le CAC 40 de 2005 à 2016 sans les entreprises du secteur financier, les dividendes et les investissements augmentent en parallèle, ce qui ne serait pas possible si les uns étaient antinomiques des autres. De même, ils attestent qu'on n'observe pas de corrélation négative entre taux de croissance des investissements et des dividendes, société par société, ce qui là encore ne serait pas possible si le dividende était l'ennemi de l'investissement. Les auteurs considèrent que la prétendue opposition dividende/investissement relève doublement du sophisme. D'une part, ce ne sont pas systématiquement les mêmes groupes qui versent des dividendes et ceux qui font des investissements. D'autre part, elle oublie le temps et la dynamique des flux. Une limitation temporaire des distributions de dividendes peut faciliter une augmentation de l'investissement qui permettra ensuite de générer un accroissement significatif des dividendes. Selon eux, les cas où le versement des dividendes conduit à réduire les investissements sont « rares ». QUIRY Pascal et LE FUR Yann (2017), « Investissements et dividendes sont-ils mutuellement exclusifs ? », Lettre Vernimmen, n°152, octobre 2017. Voir aussi les lettres 45, 55, 63, 73, 84, 95, 104, 112, 121, 129 et 137 pour les séries de dividendes avec ou sans rachats.

Plusieurs analyses récentes confirment cette approche. C'est le cas de Michel Albouy et Christophe Bonnet. Selon ces auteurs, l'équation « plus de dividendes = moins d'investissements » est extrêmement simplificatrice et ne correspond pas à la réalité. Les deux économistes soulignent notamment que de nombreuses entreprises offrent la possibilité de percevoir le dividende en actions nouvelles au lieu de cash et qu'il est probable qu'une partie des dividendes distribués en cash soit directement réinvestie dans d'autres entreprises et alimente l'investissement. ALBOUY Michel et BONNET Christophe (2018), « Oxfam : les sept biais méthodologiques du rapport qui stigmatise les dividendes des actionnaires », The Conversation, 21 mai 2018.

Même son de cloche pour les économistes de Natixis. En s'appuyant sur les dividendes et les investissements des sociétés non financières des pays de l'OCDE sur la période 1998-2018, ils montrent que les dividendes ne

réduisent pas les ressources dont les entreprises pourraient disposer pour investir. NATIXIS (2018), « Les dividendes versés par les entreprises sont-ils un problème ? », Flash économie, 4 juin 2018, n°635.

<sup>vi</sup> Les comparaisons internationales, faites avec une méthode et des séries homogènes, montrent que la France n'est pas la championne des distributions de dividendes comme en attestent les ratios dividendes / bénéfices par actions pour 9 marchés de référence ci-dessous.

Pays	France	Allemagne	Royaume Uni	Europe	États-Unis	Australie	Japon	Pays émergents	Monde
Indice référence de la zone	CAC 40	DAX	FTSE-100	MSCI EUROPE	IBES S&P 500	S&P/ASX 200	TOPIX FJ	MSCI EMG	MSCI THE WORLD
2005	36 %	37 %	44 %	42 %	34 %	66 %	21 %	35 %	37 %
2006	40 %	38%	43 %	43 %	30 %	63 %	22 %	33 %	35 %
2007	42 %	39 %	45 %	44 %	32 %	64 %	25 %	35 %	38%
2008	42 %	48%	41 %	46 %	40 %	69 %	39 %	39 %	42 %
2009	57 %	58%	57 %	54 %	38%	64 %	111 %	36 %	45 %
2010	46 %	41 %	37 %	43 %	27 %	61 %	33 %	32 %	35 %
2011	44 %	41 %	39 %	44 %	27 %	60 %	37 %	33 %	35 %
2012	45 %	38%	45 %	46 %	30 %	65 %	40 %	33 %	38%
2013	50 %	40 %	50 %	51 %	32 %	70 %	30 %	32 %	40 %
2014	50 %	41 %	52 %	53 %	34 %	71 %	28%	35 %	41 %
2015	55 %	39 %	61 %	56 %	38%	78%	30 %	35 %	44 %
2016	54 %	42 %	67 %	59 %	39 %	75 %	32 %	34 %	46 %
2017	49 %	42 %	60 %	55 %	38%	72 %	30 %	34 %	44 %
Moyenne 2005-2017	<b>47 %</b>	<b>42 %</b>	<b>49 %</b>	<b>49 %</b>	<b>34 %</b>	<b>68%</b>	<b>37 %</b>	<b>34 %</b>	<b>40 %</b>

Calculs IEM à partir de données Reuters. Dividende par action (12MTH TRAILING DPS)/Bénéfice par actions (12MTH TRAILING BPS). A noter que ces résultats ne sont pas directement comparables avec le chiffre proposé en note, le mode de calcul étant différent.

<sup>vii</sup> EY (anciennement Ernst & Young, 2018), *Profil financier du CAC 40*, 12<sup>ème</sup> édition, page 2.

<sup>viii</sup> Chiffres part du groupe. En 2017 le résultat net part groupe du CAC 40 est remonté à 94 milliards d'€, un chiffre toujours légèrement inférieur au résultat 2007, 96 milliards d'€ selon EY (anciennement Ernst & Young, 2018), *Profil financier du CAC 40*, 12<sup>ème</sup> édition, page 14.

<sup>ix</sup> Voir <https://www.monfinancier.com/tout-comprendre-sur-les-dividendes-definition-interet-fiscalite-7366.html>

<sup>x</sup> Ces 239 milliards d'euros intègrent les rémunérations des dirigeants. Ces rémunérations n'ont pas été extériorisées : significatives lorsqu'on se focalise sur les montants unitaires, elles représentent une petite fraction des 239 milliards d'euros. A titre d'illustration, en retenant comme Oxfam l'hypothèse d'une rémunération moyenne 4,5 millions d'euro brut par dirigeant du CAC 40 en 2016, les 40 dirigeants réunis ont touché 0,075 % des 185 milliards d'euros de salaires bruts versés par les entreprises cette année-là.

<sup>xi</sup> EURONEXT (2018), Qui sont les actionnaires du CAC 40® ?, Conférence Annuelle du Marche Boursier, 30 janvier 2018.

<sup>xii</sup> MATHIEU Marc (2017), Fédération Européenne de l'Actionariat Salarié, novembre 2017, <http://guide.fas.asso.fr/chapitre/viii-lactionariat-salarie/#fiche-620>. Chiffre construit à partir d'une étude portant sur les 2 636 plus grosses entreprises européennes représentant 36 millions d'emploi dans 31 pays. Selon la source la part détenue par les salariés dans les grandes entreprises européennes poursuit sa montée. Elle n'a jamais été aussi élevée, à 3,20 % en 2016 et 325 milliards d'Euro. Les avoirs par personne ont doublé depuis 2009, avec 42.000 euros par personne (et 23.000 euros si l'on exclut les dirigeants exécutifs).

<sup>xiii</sup> En moyenne 0,89 euros d'Autres impôts sur la production pour 1 euro d'Impôt sur les résultats (IS) et 27,84 milliards d'euros d'Impôts sur les résultats (IS) en 2016.

<sup>xiv</sup> Par exemple COE-REXECODE ajoute 48,2 milliards d'euros d'impôts sur les produits (D214) et de prestations reclassées aux traditionnels impôts de production (D.29, représentant 61,7 milliards d'euros dans le cadre des entreprises non financières) au motif que ces prélèvements que les comptables nationaux ne classent pas directement en impôts de production ont des répercussions sur les comptes d'exploitation (ces impôts sont intégrés dans les prix payés par les entreprises à leurs fournisseurs). COE-REXECODE (2018), Document de travail n°68, mai 2018, page 44.

<sup>xv</sup> Voir par exemple CATTIER Clotilde (2017), La taxation des dividendes perçus par les sociétés relevant de l'IS, Compta Online, 26/07/2017, disponible au <https://www.compta-online.com/la-taxation-des-dividendes-percus-par-les-societes-relevant-de-is-ao710>

<sup>xvi</sup> AMAFI (2017), Lettre 17-65, 19 octobre 2017. Le taux de 20 % pour les dividendes correspond au régime américain, plus favorable que tous les autres taux d'impositions présentés dans cette note (Allemagne, Italie, Suède, Espagne, Danemark, Belgique, Luxembourg, Suède, Pays-Bas ou Royaume-Uni).

<sup>xvii</sup> BANQUE DE FRANCE, Bulletin N° 213 - Septembre-octobre 2017, page 5.

<sup>xviii</sup> EURONEXT (2018), Qui sont les actionnaires du CAC 40® ?, Conférence Annuelle du Marche Boursier, 30 janvier 2018.

<sup>xix</sup> EURONEXT (2018), Qui sont les actionnaires du CAC 40® ?, Conférence Annuelle du Marche Boursier, 30 janvier 2018.

<sup>xx</sup> EURONEXT (2018), Qui sont les actionnaires du CAC 40® ?, Conférence Annuelle du Marche Boursier, 30 janvier 2018.

<sup>xxi</sup> A lui seul montant des dividendes perçus par l'Agence des participations de l'État représentait 1,8 milliards d'euros en 2016 (sans compter 1,7 milliards d'euros reçus en titres). Il est nettement supérieur à notre estimation à minima (3% des dividendes affectés aux administrations françaises soit 1,4 milliards d'€). AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT (2017), *Rapport d'activité 2016-2017*, page 27.

<sup>xxii</sup> Depuis le déclenchement de la crise européenne de la dette souveraine, « le rendement du portefeuille côté de l'État actionnaire se situe à un niveau significativement supérieur à celui du CAC 40 ». Voir VINCENT Maurice (2017), La politique de dividendes de l'État actionnaire, Sénat, Rapport d'information n° 335 (2016-2017) fait au nom de la commission des finances, déposé le 25 janvier 2017, page 20, disponible avec le lien <http://www.senat.fr/rap/r16-335/r16-3351.pdf>.

La Cour des comptes est sur la même ligne, voir par exemple BELHADI Sarah (2015), La Cour des comptes épingle l'État, trop gourmand en dividendes, La Tribune, 28 mai 2015, disponible avec le lien <https://www.latribune.fr/economie/france/l-État-et-sa-politique-de-dividendes-faites-ce-que-je-dis-pas-ce-que-je-fais-479589.html>

<sup>xxiii</sup> BANQUE DE FRANCE (2017), Bulletin N° 213 - Septembre-octobre 2017, page 5.

<sup>xxiv</sup> Comme l'explique Pascal Salin « l'impôt n'est certainement pas payé par l'entreprise ». Il « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». SALIN Pascal (2014), La tyrannie fiscale, Odile Jacob.

## POUR DEVENIR DONATEUR DE L'IEM

L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser la liberté et la responsabilité individuelles. Il vise à stimuler l'émergence de nouveaux consensus en proposant une analyse économique des politiques publiques, en illustrant l'intérêt de l'échange, ou en montrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes. L'IEM est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres : individus, entreprises ou fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Pays : .....

Téléphone : .....  personnel  mobile  professionnel

Email : .....

### Mon don

Oui, je souhaite contribuer activement aux travaux de l'Institut Economique Molinari et donner

150 €     250 €     500 €     1 000 €     2 500 €     5 000 €

ou montant sur mesure : .....

Je souhaite que cette contribution soit

mensuelle     trimestrielle     semestrielle     annuelle     ponctuelle

et débute le : .....

### Ma méthode de paiement

Je règle par chèque à l'ordre de l'Institut Economique Molinari

Je me rends sur la page de donation de l'IEM à : <http://www.institutmolinari.org/appuyez-l-iem,123.html>

Je règle ma contribution par virement

IBAN : FR7630003038550003726988935

BIC : SOGEFRPP

Merci de libeller le virement : « Donation IEM »

Signature

Date : .....

**Merci de retourner ce document, accompagné le cas échéant d'un chèque si vous avez opté pour ce mode de paiement à : Institut économique Molinari - 1 rue Edouard Branly - 92130 Issy-les-Moulineaux**

Cécile Philippe et toute l'équipe de l'IEM vous remercient pour votre contribution.

*L'IEM est habilité à recevoir des dons en France en franchise d'impôts. Au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable en tant que personne physique. Les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % de leurs versements dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Dans les deux cas un report est possible durant 5 ans.*